

PRÉFECTURE DE L'OISE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNES DE BUS LA MÉSIÈRE, BUVERCHY, CARREPUIS, DAVENESCOURT,
EPPEVILLE, FESCAMPS, GRÉCOURT, HOMBLEUX, MUILLE VILLETTE, PIENNES
ONVILLERS, REMAUGIES, ROIGLISE, VOYENNES, AVRICOURT, BEAULIEU LES
FONTAINES, BOULOGNE LA GRASSE, BUSSY, ECUVILLY, FRÉNICHERS, GUISCARD,
LIBERMONT, MOULIN SOUS TOUVENT, NAMPCEL ET SERMAIZE

Par arrêté inter-préfectoral du 13 juin 2012, est prescrite l'ouverture d'une enquête concernant la demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement relative au plan d'épandage des digestats de l'unité de méthanisation de l'usine de valorisation des déchets organiques que la société FERTI NRJ exploite à Passel (60)

Le Préfet de la région Picardie, Préfet de la Somme et le Préfet de l'Oise sont les autorités compétentes pour prendre par arrêté conjoint la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure. Cette Décision peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

L'enquête se déroulera pendant 5 juillet au 3 août 2012 inclus.

Durant cette période, le dossier comprenant la demande, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et les plans des lieux concernant le projet, restera déposé à la sous-préfecture de Compiègne siège de l'enquête publique, aux mairies des communes suivantes : Carrepuis, Davenescourt, Eppeville, Hombleux, Piennes Onvillers, Beaulieu Les Fontaines, Guiscard et Moulin Sous Touvent ainsi qu'à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement afin d'y être consultés, aux heures d'ouverture des bureaux, par toute personne intéressée.

Le public pourra formuler des observations sur un registre ouvert à cet effet à la sous-préfecture de Compiègne siège de l'enquête publique et dans les mairies précitées et/ou adresser toute correspondance à M Pierre DENDIEVEL, commissaire enquêteur.

Celui-ci assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public aux lieux, jours et heures suivants :

- le jeudi 5 juillet 2012 à la mairie de Guiscard de 9h00 à 12h00
- le mercredi 11 juillet 2012 à la mairie de Moulin Sous Touvent de 16h00 à 19 h00,
- le mardi 17 juillet 2012 à la mairie de Carrepuis de 16h00 à 19 h00,
- le samedi 21 juillet 2012 à la mairie de Beaulieu Les Fontaines de 9h00 à 12h00,
- le lundi 23 juillet 2012 à la mairie de Piennes Onvillers de 15h00 à 18h00,
- le samedi 28 juillet 2012 à la mairie de Davenescourt de 9h00 à 12h00,
- le lundi 30 juillet 2012 à la mairie de Hombleux de 16h00 à 19h00,
- le vendredi 3 août 2012 à la mairie d'Eppeville de 15h00 à 18h00.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, à la sous-préfecture de Compiègne et dans les mairies des communes concernées, ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).